



Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 15 avril 2024

Délibération : N° 2024-19

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Grégory RONDIER, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

Absent(s) :

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Christelle MAES, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Victorien POTIN, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Régis SEMERY, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN

Secrétaire de séance : Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

Affectation des résultats Budget principal 2023

DELIBERATION

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître:

REPORTS

Pour rappel: déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 214 004,79 €

Pour rappel: excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure: 1 193 385,32 €

SOLDES D'EXECUTION de l'exercice 2023 :

Un solde d'exécution (excédent- 001) de la section d'investissement de 410 432,39 €

Un solde d'exécution (excédent 002) de la section de fonctionnement de 359 622,25 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20240415-2024-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2024

RESTES A REALISER:

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de 1 376 096,15 €

En recettes pour un montant de 815 887,70 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 363 780,85 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 363 780,85 €

Ligne 002

Excédent cumulé de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 189 226,72 €

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'affectation de résultats 2023 de la commune de La Capelle,

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 15 avril 2024

Le Maire

Johann WERY



la Secrétaire de séance,
Sandrine LEPORCQ-BRONIAUX
